

## ENSEIGNEMENT

# Maternelle, primaire, secondaire vers une mobilité des profs ?

Le groupe de travail chargé de débroussailler le terrain avant de réformer la formation initiale des enseignants, comme le prévoit l'accord de majorité PS-cdH en Fédération Wallonie-Bruxelles, est tombé d'accord pour suggérer une plus grande flexibilité à l'avenir dans l'affectation des enseignants entre niveaux d'enseignement.

Ainsi, rapportait hier *Le Soir* sur son site internet, l'enseignant maternel pourrait à l'avenir enseigner aussi en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaires, tandis que l'instituteur de primaire pourrait travailler en 3<sup>e</sup> maternelle.

Quant au régent (affecté aujourd'hui au secondaire inférieur), il pourrait enseigner demain en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires également. Le titulaire d'un master universitaire (secondaire supérieur), pourrait, lui, enseigner aussi en 3<sup>e</sup> secondaire.

Ces changements doivent permettre d'adoucir le passage aujourd'hui difficile entre les différents niveaux d'enseignement. Nombre de jeunes éprouvent en effet de grandes difficultés à passer de primaire en secondaire, comme l'attestent les différences de résultats entre le Certificat d'Etudes de base, en fin de primaire et le CE1D, à l'issue de la 2<sup>e</sup> année de secondaire.

L'idée est certes novatrice mais pas une surprise, disait-on hier au cabinet de Joëlle Milquet, qui se tient informée des réflexions du groupe de travail. La ministre de l'Éducation est d'ailleurs favorable à ce principe de mobilité des enseignants qui permettrait de « *casser les cloisonnements et de mettre de l'huile dans les rouages* ».

Même si le cabinet de la ministre précise qu'aucune décision n'est évidemment prise, la ministre est « *clairement du même avis* » que le groupe de travail. Ce qui serait également le cas du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt. ■

A.W.